



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 décembre 2005

Fourniture de denrées alimentaires - Lots n° 11 à 15

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 décembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2005

DELIBERATION D20050553

Enseignement

Fourniture de denrées alimentaires - Lots n° 11 à 15

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Afin d'assurer la fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique pour les services municipaux de la Ville de Niort et notamment les Restaurants Scolaires et les Centres de Loisirs, une procédure par voie d'appel d'offres ouvert a

été conduite en application des articles 33 et 57 à 59 du nouveau Code des Marchés Publics.

Les tarifs des produits biologiques des lots n° 11 et 13 à 15 sont deux à trois fois plus élevés que ceux de l'alimentation standard. Ces lots sont donc déclarés irrecevables financièrement pour les lots n° 11, 13, 14 et sans suite pour motif d'intérêt général pour le lot n° 15.

La commission d'appel d'offres du 8 novembre 2005 a statué sur le lot n° 12 et a procédé au classement suivant :

N° lot	Fourniture de denrées alimentaires	Fournisseur retenu	Montant estimatif annuel T.T.C.	Rabais sur produit hors D.Q.E.
12	Viande bovine biologique sous vide	Paysans Bio Distribution	122 021,88 €	5%

Le marché est passé pour une durée d'environ 3 ans et demi à compter de la date de notification avec pour échéance le 15 août 2009.

Les dépenses correspondantes seront inscrites sur les comptes budgétaires suivants, augmentant ainsi le budget alimentation de 18 000 € :

Service gestionnaire : 3110, chapitre 011, sous fonction 2511 et 4223, imputation 60623

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 13

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Robert PLANTECOTE

[Ordre du jour](#)